

ANNEXE A

1. Le 30 août 2010, la Défense a introduit sa Requête aux fins de reclassification d'un document présenté par la République Sud-Africaine relatif à la question de la liberté provisoire de M. Jean-Pierre Bemba Gombo.¹
2. La Défense a porté les modifications ci-après :
 - Au paragraphe Premier : la Règle 23bis a été remplacé par la bonne référence qui est la Norme 23 bis ;
 - aux paragraphes 10, 11, 12,15 et 16 : la Défense a effectué quelques modifications de forme qui n'altère par le fond de sa requête.

¹ ICC-01/05-01/08-866 : Requête de la Défense aux fins de reclassification d'un document présenté par la République Sud-Africaine relatif à la question de la liberté provisoire de M. Jean- Pierre Bemba Gombo